



Conseil municipal du 11 juillet 2022

L'EXÉCUTIF GRENOBLOIS ÉVOLUE

2-(29564). CONSEIL MUNICIPAL : Election des adjoint-es

Suite à l'élection d'Elisa Martin comme Députée, des évolutions de l'exécutif ont eu lieu. Isabelle Peters, actuelle Adjointe au Maire en charge du secteur 5, devient Première Adjointe. Hakim Sabri après 8 années consacrées aux finances de la ville, devient Adjoint au secteur 4. Vincent Fristot reprend la délégation des finances tout en conservant la transition énergétique. Pierre-André Juven est désormais Adjoint à la Santé et Margot Belair reprend la délégation à l'urbanisme. Enfin, Laura Pfister devient Adjointe, en charge de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.



Vincent Fristot, Elisa Martin, Eric Plolle et Isabelle Peters
© Auriane POILLET Ville de Grenoble 2022

Liste des adjoint-es (ordre protocolaire) :

- PETERS Isabelle
- NAMUR Gilles
- LHEUREUX Lucille
- CONFESSON Alan
- PANTEL Chloé
- ALLOTO Maxence
- AGOBIAN Anouche
- BELAIR Margot
- BERTRAND Olivier
- BRETTON Annabelle
- BACK Antoine
- CAPDEPON Kheira
- CARROZ Emmanuel
- GARNIER Christine
- FRISTOT Vincent
- MENNETRIER Céline
- JUVEN Pierre-André
- TAVEL Maud
- KADA Nicolas
- PFISTER Laura
- MERIAUX Pierre

GRENOBLE ACCOMPAGNE ET DÉFEND LE MONDE CULTUREL

3-(29244). AFFAIRES CULTURELLES : Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux acteur-trices culturel-les

Retrouvez le dossier de presse distribué lors de la conférence de presse du 7 juillet 2022 dans «l'espace presse» du site grenoble.fr

https://www.grenoble.fr/uploads/Externe/91/1471_285_DP-Politique-culturelle-2022-2026.pdf



Fête des Tuiles © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2022



Exposition Jungle à la bibliothèque Saint-Bruno
© Alain Fisher, Ville de Grenoble 2021

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : INSTALLATION TEMPORAIRE DE LA MAISON DES FEMMES À L'ABBAYE, AVANT UN DÉMÉNAGEMENT DÉFINITIF EN 2024 À L'HÔPITAL COUPLE ENFANT

4-(29344). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Centre Hospitalier Grenoble Alpes pour les activités de l'association Uniesverselles.

En France, chaque année, près de 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. En 2021, 113 femmes sont mortes, tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Face à ces chiffres de NousToutes, l'association Uni(e-s)verselles ouvrira une Maison des Femmes, unité hospitalière fonctionnelle du CHUGA rattachée au service de gynécologie obstétrique et de médecine légale. La Maison des femmes ouvrira ses portes en 2024 au Pavillon Moidieu de l'Hôpital Couple Enfant, grâce à une mise à disposition à titre gracieux du CHUGA. Cet espace vise à apporter un accompagnement complet sur le plan médical, médico-social, juridique et psychologique aux femmes victimes de violences, en réunissant, dans un lieu unique, des acteur-rices engagés dans la prise en charge de ces femmes.

Face à l'urgence de la situation, l'association Uni(e-s)verselles a exprimé son souhait de démarrer ses activités médicales dès l'automne 2022. La Ville, portant un engagement fort dans la lutte contre les violences faites aux femmes, apporte son soutien au projet d'implantation d'une Maison des Femmes dans l'agglomération grenobloise, avec notamment une subvention de 14 000 euros votée au Conseil municipal de février 2022. La Ville a renouvelé son engagement en mettant à disposition temporaire de l'association un local pour lui permettre de démarrer ses activités au plus vite. L'ex-agence d'Actis située au 91 avenue Jeanne d'Arc à l'Abbaye, sur le site « les Volets Verts », sera donc occupée par l'association, jusqu'au 31 décembre 2023.

Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé, déclare : « Les chiffres de féminicides et de violences faites aux femmes sont alarmants. Nous sommes résolument engagés dans la lutte contre les violences physiques et sexuelles perpétrées à l'égard des femmes. La Ville de Grenoble soutient depuis le début l'ouverture de la Maison des Femmes. Après le vote en Conseil municipal en février 2022 d'une subvention de 14 000 euros accordée à l'association Uni(e-s)verselles porteuse du projet, nous affirmons à nouveau notre soutien en mettant gratuitement à disposition de l'association les anciens locaux de l'agence d'Actis situés à l'Abbaye, pour lui permettre de démarrer ses activités dès maintenant, sans attendre la fin des travaux à l'Hôpital Couple Enfant, qui signifierait une ouverture trop tardive en 2024. C'est une urgence de santé publique. »



Abbaye, place de la commune, drone
© Sylvain Frappat - Thierry CHENU, Ville de Grenoble 2019

SANTÉ DENTAIRE : GRENOBLE VOTE UNE SUBVENTION DE 50 000 EUROS POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS DENTAIRES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

5-(29345). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention et subvention d'équipement en faveur de l'association Solident pour la réalisation des travaux du futur Centre de Santé Dentaire

Les soins dentaires sont les premiers soins concernés par le renoncement aux soins. 44 % des cas de renoncement sont imputables aux soins dentaires contre 25 % pour l'ophtalmologie et 9 % en moyenne pour des spécialistes. Ce constat a poussé l'association Solident à proposer, depuis 2016, un service de soins dentaires à destination de publics touchés par des fragilités qui peuvent s'accumuler (logement, accès aux droits, emploi, situations administratives, ressources...). Ces difficultés creusent, en effet, inévitablement les inégalités en matière d'accès à la santé.

Pour proposer une réponse à hauteur des enjeux, l'association a souhaité décupler sa prise en charge avec son projet de création d'un futur Centre de Santé Dentaire, agréé par l'ARS fin 2021. Celui-ci ouvrira ses portes au printemps 2023 au Pavillon Moidieu de l'Hôpital Couple Enfant, grâce à une mise à disposition à titre gracieux du CHUGA. Ce centre, en plus des activités actuelles de soins dentaires conservateurs et de médiation sanitaire, offrira aussi des soins prothétiques à l'attention des personnes en situation de précarité, éloignées

des soins ou sans droits sociaux. L'amplitude horaire sera étendue de 8h à 20h et le samedi matin. Objectif visé : passer de 30 consultations par semaine à 350. Sur un an, 5 000 patient-es coupé-es des soins ou renonçant aux soins devraient donc être pris en charge. Parmi ces patient-es, environ 700 sont sans couverture maladie.

Pour soutenir les travaux d'aménagement, la Ville de Grenoble octroie une subvention de 50 000 euros afin de soutenir le projet.

Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé, déclare : « Bien souvent, les personnes en situation de précarité (d'emploi, financière, locative...) se retrouvent aussi exclues des services de santé pour des motifs financiers et/ou symboliques. Les soins dentaires sont les premiers soins pour lesquels les Français-es renoncent à se soigner. En subventionnant ce Centre de Santé Dentaire, la Ville de Grenoble réaffirme son engagement dans la lutte contre les inégalités, le combat pour l'égalité et la démocratisation de l'accès aux soins. »

AJUSTEMENTS DU BUDGET 2022

6-(29501). FINANCES : Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

7-(29502). FINANCES : Budgets annexes : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

8-(29503). FINANCES : Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

9-(29114). FINANCES : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

10-(29115). FINANCES : Apurement du compte 1069 : Suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

La décision modificative a pour objectif d'intégrer les résultats des comptes administratifs approuvés lors du conseil du 27 juin dernier. Elle consiste également à procéder à des ajustements budgétaires liés à l'avancée physique de certaines opérations ou projets, à un besoin supplémentaire de financement du CCAS et un besoin de trésorerie de l'agence Capitale Verte et de constitution de provisions pour risques, à des régularisations comptables et enfin, à la marge, au financement de nouveaux projets.

Un budget construit pour prendre soin et transformer

La Ville, dans un contexte national et local préoccupant, a construit son budget 2022 avec une double priorité : garantir les sécurités du quotidien et transformer la ville pour la préparer au défis climatique. Ces 2 axes guident l'ensemble des choix qui sont faits en cette année Capitale Verte Européenne.

C'est donc un équilibre permanent entre des projets de fonctionnement orientés vers la construction d'une ville solidaire et émancipatrice et des investissements orientés vers la rénovation énergétique, la réhabilitation des bâtiments municipaux (écoles, locaux des agents...), le renouvellement de la flotte de véhicules de manière à ce qu'elle soit compatible avec la Zone à Faible Emission, la végétalisation des espaces publics, la sobriété numérique pour construire une ville résiliente.

Les ajustements budgétaires de mi-année

Les principaux ajustements, concernent :

- Une avance sur trésorerie de 900 000€ à l'agence Capitale Verte, dans l'attente des sommes sur lesquelles l'Etat s'est engagé dans

le cadre de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022 à travers une convention signée en présence de la ministre de la transition en octobre 2021. Elle reverse également à l'agence Capitale Verte les 105 000€ accordés par l'Union européenne pour l'organisation de cette année.

- Une subvention exceptionnelle de 135 000€ à Alpexpo, en difficulté suite à la crise sanitaire.
- La recette de cession de Grenoble Habitat a été reportée à 2023 et estimé à 30 millions d'euros, devant le refus de Grenoble Alpes Métropole de racheter les parts de la Ville afin de créer une Société de Coordination (SAC). Pour rappel, suite à la loi ELAN dite de modernisation du secteur du logement social, la Ville n'a plus la compétence logement et les bailleurs sociaux doivent compter au moins 12 000 logements.

Hakim Sabri, ex-Adjoint aux Finances et à la Comptabilité écologique, déclare : « *Comme c'est le cas chaque année, le budget pour l'année 2022 est modifié pour s'adapter au présent. Les priorités de la Ville restent les mêmes : continuer de prendre soin de ses habitant-es et transformer Grenoble afin de préparer la ville au déreglement climatique.* »



BUDGET

▶ **9 008 150€** en fonctionnement

▶ **29 820 303€** en investissement

À FLEUR DE PEAU (BUDGET PARTICIPATIF 2020) : UN ESPACE DÉDIÉ AUX ENFANTS AUTISTES ASPERGER

52-(29215). LOCAUX ASSOCIATIFS : Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association A Fleur de Peau dans le cadre des budgets participatifs

En 2020, dans le cadre du Budget participatif, les Grenobloises et Grenoblois, ont voté pour la création d'un lieu d'accueil pour les enfants autistes Asperger en difficulté de scolarisation. Le projet est porté par l'association « À Fleur de peau » qui vise à pallier le manque de prise en charge des enfants autistes en se faisant le relais de l'école via la création d'une structure d'accompagnement adaptée.

Pour aider à la réalisation du projet, Grenoble mettra à disposition gratuitement un local situé au 72 avenue Rhin et Danube à Grenoble pour cet espace d'accueil.

Luis Beltran-Lopez, Conseiller Municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité, déclare : « *En 2020, les Grenobloises et Grenoblois ont affiché leur volonté de soutenir les personnes en situations de handicap, grâce à la création d'un espace d'accueil dédié aux enfants autistes Asperger. La Ville de Grenoble, fidèle à sa politique en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, marque elle aussi sa volonté de voir se développer ce lieu en mettant gratuitement à disposition de l'association À Fleur de Peau, un local pour ouvrir son espace d'accueil.* »



Handiparc © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022